



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*

*Section de la communication Interministérielle*

Papeete, le 23 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réunion entre les services de l'Etat et les communes dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales

Répondant à l'invitation des services du Haut-commissariat, l'ensemble des communes de Tahiti et Moorea ont été réunies ce jour autour du secrétaire général Éric REQUET et de l'administrateur des îles du Vent et des Îles sous-le-Vent Raymond YEDDOU, pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la réforme de la gestion des listes électorales.

Cette importante réforme votée en 2016, qui entrera en vigueur le **1er janvier 2019**, vise à **simplifier les démarches** citoyennes d'inscriptions sur les listes, à **alléger la charge de travail** dévolue aux communes et à **fiabiliser les listes électorales**. A cette fin, elle met notamment en place un répertoire électoral unique (REU), dont la première utilisation est programmée lors des **élections européennes** de mai 2019. Ce nouveau répertoire géré par l'INSEE et par l'ISPF permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

A titre d'exemple les électeurs pourront désormais s'inscrire sur une liste jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin et toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente. Ce REU **recensera en temps réel** l'ensemble des électeurs de manière nationale et permanente, afin de produire des listes électorales au plus proche de la réalité, extraites par les communes avant chaque scrutin. Il remédie ainsi aux imperfections des listes électorales actuelles et change fondamentalement le travail électoral dévolu aux mairies. On peut noter comme axes de simplification :

- La **fin du principe de révision annuelle** des listes électorales.
- La **suppression des commissions administratives** de révision des listes électorales, remplacées par des commissions de contrôle chargées notamment de s'assurer de la régularité de la liste électorale.
- Un **allègement** programmé de la charge de travail des communes lié aux inscriptions et radiations que l'INSEE réalisera d'office.

Le secrétaire général et l'administrateur des Îles du Vent et des Îles sous-le-Vent ont tenu à saluer les communes pour leur implication positive dans la préparation de ce dossier à enjeu et les ont encouragé à poursuivre le travail en cours d'actualisation de leurs fichiers électoraux, préalable indispensable à la réussite de cette réforme.

#### Contact Presse

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)